

Date de dépôt : 29 avril 2014

Rapport

de la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Guy Mettan, Bertrand Buchs, Anne Marie von Arx-Vernon, Serge Dal Busco, Philippe Morel, Béatrice Hirsch, Michel Forni, Bernhard Riedweg, Jean-François Girardet, André Python, Henry Rappaz, Roger Golay, Thierry Cerutti, Marie-Thérèse Engelberts, Pascal Spuhler et Florian Gander pour le maintien de l'éducation à la citoyenneté à l'Ecole de culture générale (ECG)

Rapport de majorité de M. Jean-Michel Bugnion (page 1)

Rapport de minorité de M. Jean-François Girardet (page 11)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Jean-Michel Bugnion

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a traité la motion 2130 dans sa séance du 2 avril 2014 sous la présidence de M^{me} Nathalie Fontanet, en présence de M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du DIP, de M^{me} Prunella Carrard, secrétaire adjointe du département, et de M. Sylvain Rudaz, directeur général de l'enseignement postobligatoire. Le procès-verbal a été tenu par M. Hubert Demain que je remercie.

Historique

Il était une fois l'ECG et ses élèves qui, à l'origine, suivaient chaque semaine 2 heures d'histoire et 2 heures de géographie, enseignements dans lesquels la citoyenneté et l'économie étaient souvent convoqués pour éclairer et illustrer la branche mère.

Lorsque les maturités spéciales se sont concrétisées, les enseignants de droit et d'économie ont fait main basse sur une partie de l'enseignement des sciences humaines, dès lors réorganisé entre 2 heures d'éducation à la citoyenneté et d'économie, 1 heure d'histoire, 1 heure de géographie.

Cette fragmentation qui a augmenté le nombre de disciplines ne s'est pas révélée bénéfique : le nombre d'échecs d'élèves a crû et les connaissances citoyennes des élèves ont plutôt suivi la tendance inverse.

La direction générale s'est emparée du dossier et a décidé de revenir à l'organisation *ante* dans le respect de la loi ; celle-ci garantit en effet l'existence des contenus d'enseignement dans le plan d'étude fédéral et laisse liberté aux cantons quant à l'organisation de ceux-ci.

Les enseignants du cours d'éducation à la citoyenneté et d'économie appelé à disparaître se sont logiquement mobilisés pour défendre le cours qu'ils donnaient ; ils ont envoyé une pétition et sollicité un député jadis collègue pour qu'il dépose une motion. La Commission des pétitions les a entendus ; celle de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a consacré sa séance du 2 avril à auditionner M. Guy Mettan, auteur de la motion.

La majorité de la commission a vite été convaincue par l'explication détaillée du directeur général du PO de la pertinence du retour aux cours d'histoire et de géographie qui intégreraient l'éducation citoyenne et l'économie de manière à stimuler les élèves à faire des liens et à élargir, enrichir leurs réflexions. Elle s'est alors penchée sur quelques interrogations émises par l'un ou l'autre des commissaires.

N'y avait-il pas risque de voir petit à petit se dissoudre les contenus de l'éducation citoyenne et d'économie dans les enseignements d'histoire et de géographie ? Fallait-il auditionner les enseignants insatisfaits ?

Nous pouvons cependant être rassurés : non seulement le plan d'étude fédéral garantit la pérennité des contenus citoyens et économiques, mais M. Rudaz précise aussi que l'enseignement d'histoire et de géographie est confié, le plus possible, à des maîtres histoire-géographie qui attestent d'une spécialisation ou d'un diplôme d'études avancées dans le domaine du droit et de l'économie. Quant aux enseignants, ils ont été déjà auditionnés par la

Commission des pétitions ; ils ont eu ainsi l'occasion de s'exprimer et de se faire entendre.

N'y a-t-il pas, lors des débats sur les sujets d'actualité politique locale, risque que l'enseignant oriente l'échange suivant sa position idéologique ?

L'enseignant d'abord, de par sa formation et sa profession, est mû par le sens de l'éthique. Toutefois, il serait totalement illusoire de nier sa subjectivité, comme d'ailleurs celle de tout autre être humain. Le professeur de sciences humaines est, bien sûr, subjectif dans son approche, mais ni plus ni moins qu'un autre professeur ou qu'une autre personne. De plus, le monde scolaire accueille volontiers les voix politiques dans le cadre des cours de sciences humaines ; pour l'instant, il faut admettre que celles de gauche sont majoritaires sur le terrain. Mais rien n'empêche celles de droite d'être davantage présentes ! La majorité de la commission a dès lors considéré que les réponses attendues avaient été données et les décisions adéquates prises. En outre, le directeur général du postobligatoire s'est engagé à faire parvenir une note explicative de l'intégration des notions citoyennes et économiques, de même qu'un extrait du plan d'étude de l'ECG. Tous deux figurent dans les annexes de ce rapport.

Trois votes ont ponctué la démarche :

La proposition de l'UDC de suspendre le traitement de la motion jusqu'à réception de la note d'informations complémentaires, promise par M. Rudaz, a été refusée :

Pour : 3 (3 MCG)

Contre : 8 (3 PLR, 2 UDC, 1 PDC, 1 Ve, 1 EAG).

Abst. : 3 (2 S)

La proposition du MCG de reformuler l'invite ainsi « ... à garantir la pérennité de l'enseignement à la citoyenneté... » a également été refusée :

Pour : 5 (3 MCG, 1 PDC, 1 S)

Contre : 9 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 3 PLR, 2 UDC)

La motion sans modification a été aussi refusée :

Pour : 4 (1 PDC, 3 MCG)

Contre : 8 (3 PLR, 2 UDC, 1 Ve, 1 EAG, 1 S)

Abst. : 2 (2 S).

La motion 2130 est refusée à la majorité des membres de la commission. La Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport vous recommande donc, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre son préavis.

Préavis sur la catégorie de débat : II, 40'

Annexes :

- Une note de service de M^{me} Chantal Andenmatten, directrice service enseignement et formation, DGESII qui atteste la possibilité d'intégrer les notions d'éducation citoyenne et d'économie aux cours d'histoire et de géographie.
- Un extrait du plan d'étude actuel de l'ECG en civisme et économie, en histoire et en géographie qui permet de constater la permanence des notions d'éducation citoyenne dans le futur.

Proposition de motion (2130)

pour le maintien de l'éducation à la citoyenneté à l'Ecole de culture générale (ECG)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que dans le cadre d'un remaniement des plans d'études les directions de l'ECG ont prévu de supprimer le cours « civisme et économie » (enseigné aux élèves de 2^e année) ;
- qu'un cours d'éducation civique joue un rôle particulièrement important dans une ECG, qu'il favorise en particulier l'intégration des élèves dont une proportion importante est issue de l'immigration ;
- que la connaissance des institutions communales, cantonales et fédérales et de leur fonctionnement est indispensable pour de jeunes adultes qui sont en âge et en droit d'exercer leurs responsabilités citoyennes (vote, élection) mais qui ne connaissent pas forcément la culture politique suisse par leur milieu familial ;
- que des notions d'économie sont tout aussi indispensables à la formation des élèves de l'ECG, surtout dans un environnement professionnel très compétitif en particulier pour les jeunes ;
- l'absence de motifs impératifs (règlement fédéral ou cantonal) justifiant la suppression de ce cours « civisme et économie » à l'ECG ;
- que ce cours a fait ses preuves depuis la création de l'Ecole de culture générale, une école qui forme actuellement quelque 4 000 jeunes ;

invite le Conseil d'Etat

à garantir la pérennité du cours « civisme et économie » dans le plan d'études de l'Ecole de culture générale.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Enseignement secondaire II postobligatoire

Direction générale

NOTE DE SERVICE

De : Chantal Andenmatten, directrice service enseignement et formation, DGESII

A : M. Sylvain Rudaz, directeur général enseignement secondaire II

Date : 29 avril 2014

Objet : Restructuration des cours d'*histoire* et de *géographie* de 2^{ème} année de l'ECG et intégration du cours *civisme et économie*

Monsieur le directeur général,
Cher Sylvain,

Comme demandé, tu trouves en annexe quelques éléments permettant d'augurer que l'intégration des contenus de l'actuelle discipline *civisme et économie* dispensée en 2^{ème} année à raison de 2 heures hebdomadaires pourront être intégrés dans les cours d'histoire et de géographie du même degré si ces disciplines augmentent leur dotation horaire d'une à deux heures chacune.

Dans sa présentation du domaine des sciences humaines, l'actuel plan d'étude de l'ECG, édition 2011 (disponible sur le site du DIP) présente le cours de *civisme et économie* comme un cours pluridisciplinaire par essence, faisant appel à des notions de droit, d'écologie, d'économie, de géographie, d'histoire, de philosophie et sociologie. Cela étant, il est possible d'envisager sereinement que les notions d'histoire respectivement de géographie/d'écologie/d'économie pourront renforcer et affiner les programmes d'histoire respectivement de géographie du 2^{ème} degré. Les notions de droit sont abordées en 1^{ère} de l'ECG, celles de sociologie et de philosophie en 3^{ème} année.

Plus concrètement, les aménagements suivants pourront avoir lieu sans préteriter les contenus actuels de la formation en intégrant les objectifs, savoirs, situations-problèmes du cours de *civisme et citoyenneté* (cf. en annexe les extraits du Plan d'Etude cantonal des ECG se rapportant aux cours de *civisme et économie, géographie et histoire* de 2^{ème} année) :

En *géographie* :

- Ajout de l'objectif "être capable d'appréhender ses responsabilités liées à la citoyenneté notamment au développement durable"
- Intégration dans les savoirs et savoir-faire essentiels des "concepts économiques de base, notamment en lien avec la vie politique"
- Au niveau des exemples de situations-problèmes, la géographie pourra aborder des questions telles "pollueur-payeur : quelles incidences des taxes incitatives ?" ou "capitalisme et développement durable " ou encore "L'eau est-elle un droit, un besoin, un bien, un service pour tous ?"

En *histoire* :

- Ajout dans les objectifs de l'étude des structures et de l'organisation des différents états, en particulier de l'état démocratique (concepts de base de la démocratie, constitutions, les différents pouvoirs, les institutions fédérales, cantonales et communales, les droit politiques, ainsi que le rôle de l'Etat...)
- Prise en compte dans les savoirs et savoir-faire essentiels de la presse écrite et audio-visuelle pour faciliter la distinction entre faits, jugements ou opinions, notamment pour dégager les enjeux civiques essentiels.
- Elargissement des situations-problèmes abordées aux dimensions de l'égalité (égalité de salaire entre homme et femme par exemple).

Selon les pratiques en vigueur il revient bien évidemment aux directions des ECG et aux enseignant-e-s / président-e-s de groupe de modifier un plan d'étude sur la base d'un mandat que la direction générale de l'enseignement secondaire II rédige en vue d'une validation et d'une modification du plan d'étude cantonal de référence.

Restant à ta disposition, je te transmets, Monsieur le directeur général, cher Sylvain, mes bons messages.



Chantal Andenmatten

4.2.4 DOMAINE SCIENCES HUMAINES**CIVISME ET ECONOMIE****2DC****Objectifs**

Le cours a pour objectif de sensibiliser les élèves à leurs responsabilités liées à la citoyenneté au sens large et notamment au développement durable.

Pluridisciplinaire par essence, le civisme fait appel à des notions de droit, d'écologie d'économie, de géographie, d'histoire, de philosophie et sociologie.

Il est partagé entre

- l'étude des structures et de l'organisation de l'Etat démocratique ;
- l'étude des concepts économiques de base ;
- la participation à des débats organisés en fonction de l'actualité.

Savoirs et savoir faire essentiels

Étudier et comprendre

- Les concepts de base de la démocratie.
- Les différents types d'Etats.
- La Constitution.
- Les trois pouvoirs.
- Les institutions fédérales, cantonales et communales.
- Les droits politiques.
- Le rôle de l'Etat et les politiques publiques.
- Des concepts économiques en lien avec la vie politique.
- Lire et analyser la presse écrite et audio-visuelle en dégagant les enjeux civiques.
- Analyser des images (affiches, dessins de presse, photos), des cartes et des graphiques.
- Rechercher des informations en utilisant diverses sources anciennes et actuelles (Internet).
- Faire des démarches auprès d'institutions, associations et de fondations détentrices d'informations.

Exemples de situations-problèmes

L'élève est amené à mobiliser des savoirs pour résoudre des situations-problème en répondant à des questions telles que

- L'égalité de salaire entre homme et femme existe-t-elle?
- L'eau est-elle un droit, un besoin, un bien, un service pour tous?
- Pollueur-payeur: quelles incidences des taxes incitatives?
- Capitalisme et développement durable?
- Démographie et assurances sociales?

Evaluation**Evaluation formative et sommative au cours de l'année****Formative**

- QCM
- Travaux écrits (questions fermées) lorsqu'il s'agit d'identifier et de stabiliser l'acquisition de nouveaux concepts spécifiques à la discipline.

Sommative

- Travaux pratiques lorsqu'il s'agit de remobiliser les savoirs et savoir-faire face à des situations-problème ou pour conclure l'étude d'un thème.

HISTOIRE**2DC****Objectifs**

L'étude de l'histoire doit permettre une ouverture sur l'actualité. Le ou les deux thèmes étudiés sont axés sur une problématique du XX^e siècle comme par exemple : la crise du capitalisme de 1929, les luttes syndicales et les acquis sociaux, les déclarations des droits de l'Homme de 1948 et de l'Enfant de 1989 et leurs implications, l'émancipation des femmes et la démocratisation, colonisations/décolonisations; l'émergence du Tiers-Monde, la question des Balkans à travers le XX^e siècle, la question irlandaise, les minorités en Europe, le conflit israélo-palestinien, etc.

L'étude de ces thèmes doit permettre à l'élève de comprendre et construire les liens entre le passé et le présent grâce à une mise en perspective historique des problèmes actuels.

Savoirs et savoir faire essentiels

- Comprendre et utiliser un vocabulaire spécifique aux thèmes abordés.
- Décrire, situer dans un contexte et analyser des documents iconographiques.
- Établir des liens de causalité à partir de faits historiques.
- Distinguer un fait d'un jugement ou d'une opinion.

Exemples de situations-problèmes

En histoire la mise en situation-problème est fréquente. De plus, toute mise en recherche sur un nouveau thème amène les élèves à mobiliser les savoirs acquis antérieurement.

Partant d'une situation ou d'événements historiques, les élèves sont amenés, à l'aide de divers moyens pédagogiques, à en saisir les enjeux et à rechercher les éléments permettant de les comprendre.

Exemples :

- Colonisés-colonisateurs : Regards croisés.
- Proche-Orient : Quelles solutions pour la Paix ?
- Mondialisation : un problème nouveau ?
- Guerres mondiales : l'importance des propagandes.
- Génocides : comment en est-on arrivé là ?

Évaluation**Évaluation formative :**

Lorsqu'il s'agit d'identifier les acquis et stabiliser les savoirs ainsi que l'acquisition de nouveaux concepts et notions spécifiques à la discipline.

Évaluation sommative :

Lorsqu'il s'agit de remobiliser les savoirs et savoir-faire face à des situations-problèmes ou lors d'un travail concluant l'étude d'un thème.

Connaissances, savoirs et savoir-faire évalués

- Développer un raisonnement historique sur la base de faits, de dates ou de noms.
- Exploiter un document écrit dans une approche historique et le mettre en relation avec le cours.
- Décrire, situer dans un contexte et analyser un document iconographique.
- Rédiger de façon structurée et logique sur un thème, des événements ou une problématique historique.
- Comprendre et utiliser un vocabulaire spécifique au thème abordé.

Épreuves périodiques, présentation écrite et orale de recherches sur documents.

GÉOGRAPHIE**2DC****Objectifs**

- Être capable d'appréhender une situation-problème en utilisant des concepts géographiques, pouvoir la situer dans un contexte global.
- Être capable de rechercher les causalités d'une situation-problème en faisant preuve d'esprit critique.

Savoirs et savoir faire essentiels

- Concepts d'échelle, représentation, espace-territoire-aménagement, relation, réseau, région, frontière, espace, produit, espaces régionaux.
- Notions d'économie : ressources, besoins, rendement, plus-value, profit, IDH. Problématiques en relation avec l'actualité et la mondialisation.
- Notions de démographie : densité de population, migrations, taux, transition démographique.
- Notions d'écologie : écosystème, équilibre, prévision, risque, gestion.
- Savoir lire et interpréter des cartes géographiques et des cartes thématiques.
- Savoir lire et comprendre des outils géographiques tels que statistiques, graphiques, textes, articles de presse, films.

Exemples de situations-problèmes

Compréhension d'un événement d'actualité dans des perspectives économiques, politiques, écologiques et culturelles.

Exemples:

- Ressources, enjeux : l'eau, le pétrole, les O.G.M.
- Les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.
- Risques naturels et risques technologiques.
- Mutations culturelles.
- Les mutations technologiques en matière de transports et de télécommunications.
- Les enjeux de la globalisation du commerce.

Diversité des paysages et aménagement du territoire.

Evaluation**Interrogations écrites et/ou orales portant sur:**

- Définitions
- Interrogations et réflexions argumentées utilisant comme support tableaux, photos, cartes thématiques, etc. en relation avec les situations-problèmes abordées.
- Réflexions argumentées sur des thèmes en relation avec les situations abordées.
- Capacité de transposer des compétences sur d'autres thématiques.

Date de dépôt : 29 avril 2014

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Jean-François Girardet

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ce projet de motion a été déposé le 25 janvier 2013 déjà. Il a été renvoyé à la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et des sports à l'unanimité des députés présents lors de notre séance plénière du 29 août 2013. Lors de la présentation de cette motion devant le Grand Conseil, M. le député Bertrand Buchs s'exprimait ainsi :

« La motion que nous avons déposée a été conçue lorsque nous avons appris que le cours de civisme et économie pour les élèves de deuxième année de l'Ecole de culture générale, option art, communication, information et santé était supprimé, alors qu'il était maintenu pour les élèves de la troisième année en option socio-éducative. Il est vrai que dans le plan d'études de l'Ecole de culture générale, il est prévu d'enseigner ces notions de civisme dans le cadre des cours de géographie et d'histoire; mais nous savons très bien que lorsque l'intitulé d'un cours disparaît, l'enseignement se fait différemment et a moins d'importance. Pour le parti démocrate-chrétien, il est essentiel que les élèves de ces écoles aient des cours sur le civisme et des cours sur la structure politique de la Suisse. C'est très important pour nous, c'est pour cela que cette motion demande au Conseil d'Etat de garantir la pérennité des cours de civisme et économie dans le cadre de l'Ecole de culture générale. Pour cette raison, nous vous demandons donc de renvoyer cette motion directement au Conseil d'Etat. »

Tous les députés qui se sont exprimés à sa suite soulignaient le même constat : *« OUI, il faut continuer à informer, instruire et enseigner la citoyenneté à l'ECG. OUI, nous devons entendre la direction et les enseignants de l'ECG pour connaître les motivations de la suppression de ces cours... etc. »*

Il fut donc décidé de renvoyer cet objet en commission pour « étudier » la situation ! Nous étions en pleine campagne électorale, il fallait surtout veiller

à ne pas contrarier l'électorat ! La rentrée scolaire 2013 était faite, si bien que l'urgence du traitement de cette motion n'était plus à l'ordre du jour.

C'est ainsi que la Commission de l'enseignement auditionnait calmement le mercredi 2 avril 2014 (plus de 14 mois après son dépôt) le premier signataire, M. Guy Mettan, pour nous exposer les motifs de cette motion.

Il explique :

- que dans le cadre d'un remaniement des plans d'études les directions de l'ECG ont prévu de supprimer le cours « civisme et économie » (enseigné aux élèves de 2^e année) ;
- qu'un cours d'éducation civique joue un rôle particulièrement important dans une ECG, qu'il favorise en particulier l'intégration des élèves dont une proportion importante est issue de l'immigration ;
- que la connaissance des institutions communales, cantonales et fédérales et de leur fonctionnement est indispensable pour de jeunes adultes qui sont en âge et en droit d'exercer leurs responsabilités citoyennes (vote, élection) mais qui ne connaissent pas forcément la culture politique suisse par leur milieu familial ;
- que des notions d'économie sont tout aussi indispensables à la formation des élèves de l'ECG, surtout dans un environnement professionnel très compétitif en particulier pour les jeunes ;
- l'absence de motifs impératifs (règlement fédéral ou cantonal) justifiant la suppression de ce cours « civisme et économie » à l'ECG ;
- que ce cours a fait ses preuves depuis la création de l'Ecole de culture générale, une école qui forme actuellement quelque 4 000 jeunes ;

Cette motion invite le Conseil d'Etat « à garantir la pérennité du cours « civisme et économie » dans le plan d'études de l'Ecole de culture générale ».

Tous les députés un brin curieux pourront lire l'« exposé des motifs » de cette motion (voir annexe). Il est complet et bien argumenté. Il permet surtout de comprendre pour quelles raisons la solution proposée par la direction de l'ECG qui consiste à inclure les cours de citoyenneté dans les leçons d'histoire et de géographie inquiétait les enseignants.

Le point de vue du DIP

Mme Emery-Torracinta intervient d'emblée pour indiquer que si les considérants peuvent être partagés par le département, par contre, elle ne partage pas l'invite. De son point de vue, cet enseignement n'a pas disparu, il a simplement fait l'objet d'un déplacement...

M. Rudaz rassure les commissaires et précise que l'enseignement portant sur le civisme et la citoyenneté fait toujours l'objet d'une obligation inscrite au sein du plan cadre de l'école de culture générale. Il confirme que l'enseignement du civisme est réintégré au sein des cours d'histoire et de géographie.

Les contenus, qui font l'objet des craintes manifestées par les auteurs de la motion, sont maintenus et le volume horaire reste identique. A noter que cette réintégration a fait l'objet d'un large consensus tant au niveau des directeurs d'établissements que des enseignants.

Demande d'auditions : refusée

Les affirmations du département auront suffi pour convaincre une majorité de la commission qui s'est très vite déterminée contre des auditions. En réalité, le fait que le DIP ait déjà cautionné les modifications apportées à la grille horaire par la direction générale de l'ECG a forcément donné un coup d'arrêt à toute contestation de la part des enseignants.

Nous aurions souhaité les entendre, afin qu'ils puissent nous expliquer comment la situation à évoluer, et s'ils en sont satisfaits. Bien avant le dépôt de cette motion, ils avaient exprimés leur crainte d'une disparition des contenus en adressant une pétition à la direction générale sous la forme d'un courrier.

Une majorité de la commission s'est opposée à poursuivre le travail d'investigation, ce que nous déplorons finalement vu le sort réservé à cette motion. Nous aurions effectivement pu nous passer d'auditions si cette motion avait été approuvée en finalité.

Promesse par le département d'une note écrite

M. Rudaz indique qu'il peut fournir à la commission une note écrite dressant un panorama complet de cette situation et des contenus.

Tous les commissaires s'expriment pour approuver l'offre faite par le département de dresser un descriptif de la situation actuelle.

La présidente suggère logiquement de sursoir au vote de cette motion, afin d'intégrer ce document dans le rapport final.

Mise au vote, cette proposition de suspension temporaire des travaux n'est approuvée que par les 3 MCG !

Une question de forme ?

Suite aux explications du département à propos de la disparition des cours spécifiques « civisme et économie » et à leur intégration dans les cours de sciences humaines, des commissaires cherchèrent à abréger les débats : « On vous croit sur parole, tout va pour le mieux... plus de soucis ! »

Afin de sauver cette motion et d'obtenir des explications écrites du DIP, le MCG propose de modifier l'invite initiale par « **à garantir la pérennité de l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté dans le plan d'études de l'Ecole de culture générale** ».

L'idée partant du constat qu'une motion est adressée au Conseil d'Etat qui doit y répondre dans un délai de 6 mois ou motiver son refus s'il n'adhère pas à la proposition. Il nous apparaît dès lors regrettable que la commission condamne cette motion uniquement pour une question de forme.

Mise aux voix, cette ultime proposition n'est soutenue que par 1 PDC, 1 S et 3 MCG.

Conclusion

Lors de la législature précédente, un député (R) demandait une modification de notre règlement afin que les motions ne soient plus renvoyées en commission. Cela permet d'alléger notre ordre du jour en gagnant du temps. Soit on refuse la motion, soit on la renvoie directement au Conseil d'Etat. Bref, cette proposition a été refusée par notre Grand Conseil. Contre toute attente, ce même député proposait le 29 août dernier le renvoi de cette présente motion en commission ! Nous étions en campagne électorale !

Malheureusement, nous pouvons faire le constat, que le traitement express (50 minutes) de cette motion en commission n'a pas du tout atteint l'objectif qu'elle cherchait à atteindre : **obtenir dans les 6 mois des explications de la part du Conseil d'Etat sur la réorganisation des cours « civisme et économie » à l'ACG.**

Une pétition des enseignants, voire une question urgente écrite, aurait été beaucoup plus efficace ! Déposée en janvier 2013, nous aurions depuis belle lurette, les réponses aux nombreuses questions que se posaient les enseignants de l'ECG 6 mois avant la rentrée 2013 !

Il est particulièrement navrant de constater comment la commission a bâclé le travail en moins de 50 minutes ! En effet, à l'heure où j'écris ce présent rapport (dépôt le 29.4.2014) :

- La note écrite promise par le DIP n'a pas été transmise aux membres de la commission.**
- Le procès-verbal de la commission n'a toujours pas été approuvé.**
- La Commission de l'enseignement n'a pas été convoquée les deux mercredis suivants faute de points à l'ordre du jour !**
- Les rapports de cette motion seront présentés au Grand Conseil dans un délai trop lointain pour qu'on y porte encore le moindre intérêt.**
- Nous ne savons pas si les enseignants de l'ECG sont satisfaits de l'organisation des cours « de civisme et d'économie » mise en place dès la rentrée 2013.**

Dès lors, dans le cas où les enseignants l'ECG devaient persister dans leur requête, je vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir voter favorablement cette motion afin de la renvoyer au Conseil d'Etat qui pourra enfin y répondre dans les plus brefs délais.

EXPOSÉ DES MOTIFS DE LA M 2130

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'éducation à la citoyenneté est inscrite dans la loi sur l'instruction publique (article 4), elle est présente sous différentes formes dans l'enseignement secondaire postobligatoire genevois. A l'Ecole de culture générale, cette éducation est particulièrement développée puisqu'elle prend la forme d'un cours de « civisme et économie » pour les élèves de 2^e année (options arts, communication-information et santé) et d'un cours de « politique et citoyenneté » pour ceux de 3^e année (option socio-éducative). Ainsi tous les élèves de l'ECG reçoivent actuellement une formation civique, assortie de notions d'économie en 2^e. La suppression du cours « civisme et économie » prévue par la direction de l'ECG pour la rentrée 2013, priverait de formation citoyenne environ deux tiers des élèves de cette école. Elle créerait en outre une inégalité injustifiée entre les élèves de 2^e année et leurs camarades de 3^e qui, eux, continueraient de bénéficier d'un cours dévolu à la citoyenneté.

Dans le cadre de la modification du plan d'études de l'ECG, il est certes prévu que les notions enseignées actuellement dans le cadre du cours « civisme et économie » seront intégrées dans les cours d'histoire et de géographie. L'expérience montre toutefois que, lorsque l'intitulé d'un cours disparaît, le contenu qui y est associé subit à court terme le même sort ; les enseignants (de géographie et d'histoire, dans ce cas) préférant en général privilégier leur propre branche.

Il est à noter que, si ce projet était appliqué, les professeurs de droit, fins connaisseurs des institutions et les enseignants d'économie ne pourront plus enseigner les notions de citoyenneté et d'économie aux élèves, un enseignement confiés alors uniquement aux géographes et historiens. Cette exclusion d'une partie des enseignants qui dispensent le cours actuellement appauvrirait ainsi l'intérêt d'une branche – civisme et économie – interdisciplinaire par définition.

Une décision rétrograde

La décision de la direction des ECG est particulièrement malheureuse, car elle intervient à contre-courant dans une tendance – heureuse – au renforcement de l'éducation à la citoyenneté dans l'école postobligatoire.

Ainsi, au collège, les éléments de la citoyenneté ont été intégrés au plan d'études en 4^e année, des animations sous forme de débats à l'occasion d'élections et de votations sont systématiquement organisées ainsi que des votes en blanc ; des activités souvent réclamées, voire organisées, par les collégienNEs. Des cours à option consacrés aux institutions et à la politique suisse sont également proposés désormais dans certains collèges.

L'Ecole de commerce est également en attente d'une évolution positive dans ce domaine qui se joue toutefois aussi à l'échelle fédérale. A noter encore que, dans les écoles professionnelles (ex-CEPTA), le civisme est intégré dans le cours de culture générale obligatoire pour tous les apprentiEs. Ce renforcement de l'éducation à la citoyenneté au postobligatoire est d'autant plus nécessaire qu'au cycle d'orientation (CO) la dotation de cet enseignement a été diminuée, passant d'une heure et demie à une heure par semaine. Au CO, la citoyenneté est désormais inscrite au programme de la 9^e année Harnos (anciennement 7^e année) à un âge encore éloigné de la majorité civique.

Dans ce contexte, le projet de suppression du civisme à l'ECG apparaît comme un grand bond en arrière, surtout de la part d'une institution – l'Ecole de culture générale – qui peut se targuer d'être actuellement à la pointe dans le domaine de l'enseignement de la citoyenneté.

« Civisme et économie » à l'ECG : davantage qu'un simple cours

Présent dans les programmes dès la création de l'ECG, le cours « économie et civisme » a permis un développement d'activités propres à la citoyenneté et l'économie particulièrement stimulantes pour les élèves et qui dépassent largement le cadre d'un simple (mais nécessaire) apprentissage des institutions et de leur fonctionnement. Ce cours permet aussi de former des citoyens actifs et responsables et de susciter un véritable intérêt pour la chose politique et économique. Ces aptitudes se vérifient notamment par une participation régulière des élèves aux votations, voire par un engagement comme candidatE à une élection. Un bilan gratifiant pour les enseignants qui ont assumé cet enseignement avec enthousiasme jusqu'à ce jour. Concrètement, le cours actuel de « civisme et économie », et les activités hors-cadre que les enseignants organisent, permet notamment :

- de connaître nos institutions et les valeurs attachées à notre démocratie telles que les droits populaires, le fédéralisme, la neutralité, la paix sociale, les droits syndicaux, etc. ;

- de favoriser une meilleure intégration de nos élèves, en particulier de ceux – nombreux – issus de l’immigration, en leur faisant découvrir les particularités du système politique suisse et la culture de notre pays ;
- d’aborder les grands rendez-vous politiques de l’année, élections et votations, et des sujets de société, d’économie, lois, etc. ;
- de donner la possibilité à nos élèves de débattre en classe et aussi d’assister à des débats organisés dans les établissements lors des votations ou des élections ;
- d’aller assister sur place aux séances des Conseils municipaux, du Grand Conseil et des Chambres fédérales ;
- d’intéresser nos élèves à la fois à des sujets de politique nationale, mais aussi internationale, par le biais de l’actualité ;
- de faire de nos élèves des citoyens en mesure de pouvoir prendre des décisions et ainsi d’aller voter, car le droit de vote n’est pas un luxe, mais bien un devoir citoyen, celui de s’impliquer dans la Cité ;
- de lutter contre le sentiment diffus dans notre population que le vote ne sert à rien, que de toute manière les politiques et les décideurs économiques « font ce qu’ils veulent ». En d’autres termes de prévenir l’abstentionnisme chez les jeunes ;
- de demander aux élèves de suivre l’actualité politique et économique par le biais des médias, alors qu’ils ne sont pas habitués à le faire ;
- de les sensibiliser aux notions d’économie politique de base telles que le circuit économique, la loi de l’offre et la demande, l’inflation, etc. ;
- de leur enseigner des éléments d’histoire économique tels que les crises, les cycles économiques ou encore la mondialisation ;
- de leur donner les moyens de suivre l’actualité économique nationale et internationale en lien avec le marché du travail notamment.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, les signataires vous invitent, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter la présente motion.